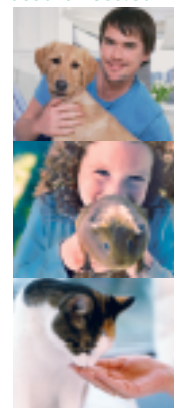


Tout comme les hommes, les animaux de compagnie doivent être soignés et bénéficier de soins médicaux.

Si leur santé n'a pas de prix à vos yeux, elle a pourtant un coût réel. Les frais vétérinaires peuvent rapidement être onéreux en cas de maladie et d'accident de votre animal.

C'est pourquoi **ECA-Assurances a créé ECA-Calinia, l'assurance santé de tous les animaux de compagnie à 4 pattes: chiens, chats, furets, lapins et rongeurs (cochons d'Inde, hamsters et rats domestiques).**



Une couverture maximale pour votre animal

> Vos frais vétérinaires remboursés à 100% en cas de maladie et d'accident⁽¹⁾.

- Soins médicaux, interventions chirurgicales et hospitalisation en clinique vétérinaire.
- >> Consultations, examens, pharmacie, opérations, frais de garde...
- Remboursement de tous les vaccins et rappels chaque année.
- Détartrage des dents garanti à 100%⁽¹⁾.
- Stérilisation (forfait 100 €).
- Radiothérapie et chimiothérapie (100 € / séance et 250 € / an).
- Ambulance animalière en cas d'urgence (100 € / an).

> Une assistance complète dès la formule REDUITE

- Aide à la recherche d'animaux perdus.
- Aide à la recherche d'un vétérinaire de garde en cas d'urgence.
- Allô Conseil, un service téléphonique pour tout savoir sur ses animaux.
- Si vous êtes hospitalisé + de 48h, remboursement des frais de pension de votre animal (200 €/an).

> Des garanties optionnelles⁽²⁾ pour plus de sécurité

- Responsabilité Civile pour chiens de catégories 2 et 3: en cas de dommages causés par votre chien, vous êtes couvert jusqu'à 30 000 € / an⁽³⁾.
- Assurance Décès: en cas de décès accidentel de votre animal, jusqu'à 1500 € versés.

Les + d'ECA-Assurances

- Adhésion sans questionnaire médical.
- Souscription jusqu'à 10 ans pour les chiens, chats et furets.
- Protection à vie pour les chiens, chats et furets⁽⁴⁾.
- Franchise minimum de 20 € pour toutes les garanties.
- Frais de dossier OFFERTS sur toutes les formules.
- Avec la Formule Complète, bénéficiez de 3 mois GRATUITS et de - 25% à vie, dès le 2^{ème} animal (chiens, chats, furets)⁽⁵⁾.
- Un service clients à votre écoute 6 jours sur 7.

Ils nous ont fait confiance



Framboise, une caniche de 4 ans est une chienne pleine de vie. Lors d'une de ses escapades, elle est heurtée par une voiture. Amenée d'urgence chez le vétérinaire, il constate que son fémur gauche est cassé à 3 endroits. Son opération coûte 1 150 € (honoraires, examens, réanimation, anesthésie, intervention). Mais heureusement, avec sa formule REDUITE à 7,60 € par mois, son maître ne paye qu'une franchise de 106 €. Un montant raisonnable pour redonner la joie de vivre à sa chère Framboise.

Ti'chat est un chat de gouttière de 6 ans qui aime vagabonder toute la journée. Cependant, depuis une semaine, il ne sort plus. Bien que Ti'chat soit à jour de ses vaccins, le vétérinaire diagnostique une gastro-entérite aigüe. Il est alors hospitalisé pendant 7 jours.

Total des frais vétérinaires engagés: 658,80 €. Avec la formule CONFORT à 8 € par mois, ECA-Assurances rembourse sa maîtresse à 100%, déduction faite de 139,48 € (franchise + 2 jours d'hospitalisation à la charge de l'assuré) soit 519,32 €.



Isis, une furette de 3 ans, a un kyste sur le ventre. Comme son aspect évolue de manière inquiétante, sa maîtresse décide de consulter un vétérinaire. Une tumeur aux mamelles est découverte et une ablation est alors inévitable.

Coût de l'opération: 275 € (consultation + anesthésie + ablation du kyste). Avec sa formule COMPLETE à 18,96 € par mois, Isis est hors de danger pour 41,25 € seulement (montant de la franchise).

Minina, un lapin nain de 2 ans, est victime comme beaucoup de lapin, d'un abcès d'origine cutanée. C'est une infection bénigne, longue à soigner. Le vétérinaire lui prescrit donc des antibiotiques, soit une dépense de 59,70 € pour son jeune maître (consultation + médicaments). Parce que ses parents prévoyants avaient souscrit une formule COMPLETE à 6,40 € par mois, le montant de la facture n'a été que de 20 € (montant de la franchise).



Comment ça marche l'assurance santé pour animaux ?



- > Vous payez une cotisation par mois, trimestre, semestre ou à l'année.
- > A chaque consultation, vous faites remplir une feuille de soins à votre vétérinaire.
- > Vous envoyez cette feuille de soins à ECA-Assurances, Santé des Animaux, BP 80531, 75428 PARIS Cedex 09.
- > Vous êtes alors remboursé, directement sur votre compte bancaire, du montant des dépenses vétérinaires garanties.

(1) Remboursements à 100% hors franchise pour les actes prévus aux garanties dans la limite des plafonds indiqués aux conditions particulières et dans le tableau de garanties figurant aux conditions générales.

(2) Uniquement pour les chiens, chats et furets.

(3) Montants garantis : 15 000 € par an et par victime pour les dommages corporels et matériels et 15 000 € par an et par victime pour les dommages immatériels.

(4) Tout animal assuré avant la limite d'âge de souscription peut être assuré jusqu'à son décès sous réserve du règlement des cotisations.

(5) Si vous avez assuré un premier animal en Formule Complète, vous bénéficiez de 25% de réduction durant toute la durée du contrat, pour toute autre souscription en Formule Complète. Valable uniquement pour vos chiens, chats et furets. Les 25% de réduction sont appliqués sur les animaux les plus jeunes.

Pour toute souscription en ligne d'un animal (chien, chat, ou furet) à une Formule Complète, par carte bancaire, 3 mois sont offerts et remboursés à compter du 13^{ème} mois selon les conditions et modalités suivantes : reconduction du contrat pour une 2^{ème} année, - les 3 mois offerts sont répartis sur les 12 mois de la seconde année d'adhésion par application d'une réduction de 25% sur la prime mensuelle, en cas de résiliation du contrat pour quelque motif que ce soit, au cours de la 2^{ème} année, les 3 mois offerts ne seront pas dus.

Les exemples de remboursements cités ci-dessus sont tirés de véritables cas d'animaux pour permettre d'avoir une vision plus précise du rôle de l'assurance santé des animaux d'ECA-Assurances. Les montants indiqués correspondent aux remboursements des frais vétérinaires qui seraient effectués pour chacune des formules dans les cas précisément définis. Ils sont fournis à titre indicatif et n'engagent ni la société.

Découvrez les garanties et tarifs de l'assurance santé des animaux ECA-Calinia

Souscription pour les chiens, chats et furets entre 3 mois et 10 ans tatoués et pour les rongeurs entre 3 mois et 7 ans⁽⁶⁾ à jour de leurs vaccins et rappels.

VOS FRAIS VÉTÉRINAIRES REMBOURSES A 100% ⁽¹⁾	Chiens	Chats	Furets	Rongeurs ⁽⁶⁾
	REDUITE	CONFORT	COMPLETE	COMPLETE
Vaccins obligatoires et préventifs	25 € / an	25 € / an	25 € / an	25 € / an
Interventions chirurgicales Consultations, examens, analyses, anesthésie, salle d'opération, pharmacie, ambulance animalière (maladie et accident)	frais réels ⁽¹⁾	frais réels ⁽¹⁾	frais réels ⁽¹⁾	frais réels ⁽¹⁾
Séjour en clinique ou en cabinet vétérinaire + de 48h Consultations, examens, analyses, pharmacie, frais de garde (maladie et accident)		frais réels ⁽¹⁾	frais réels ⁽¹⁾	frais réels ⁽¹⁾
Soins médicaux Consultations, soins, examens, pharmacie, ambulance animalière (maladie et accident)			frais réels ⁽¹⁾	frais réels ⁽¹⁾
Radiothérapie Chimiothérapie			250 € / an	250 € / an
DES GARANTIES OPTIONNELLES POUR PLUS DE SECURITE ⁽²⁾				
Option Responsabilité Civile pour les chiens de catégories 2 et 3 ⁽³⁾	30 000 € / an	30 000 € / an	30 000 € / an	-
Option Assurance Décès de 160 € à 1 500 € de capitaux garantis	capital choisi	capital choisi	capital choisi	-
1 PLAFOND ELEVE + 1 PETITE FRANCHISE = 0 MAUVAISE SURPRISE				
Plafond annuel	1 500 €	1 500 €	1 500 €	300 €
Franchise en % des frais indemnisés	30%	25%	15%	15%
Minimum	20 €	20 €	20 €	20 €
Maximum	106 €	106 €	76 €	76 €
Délais de carence à la souscription	30 jours pour les accidents / 60 jours pour les maladies			

Des garanties performantes à partir de 5,36 € par mois

Les tarifs indiqués correspondent à une cotisation mensuelle TTC incluant les frais accessoires. Avec la Formule Complète, bénéficiez de 3 mois GRATUITS et de - 25% à vie, dès le 2^{ème} animal pour toute souscription en ligne de chiens, chats, furets⁽⁵⁾.

Age	Chiens				Chats et furets				Rongeurs ⁽⁶⁾
	REDUITE	CONFORT	COMPLETE	2 ^{ème} COMPLETE ⁽⁶⁾	REDUITE	CONFORT	COMPLETE	2 ^{ème} COMPLETE ⁽⁶⁾	COMPLETE
0	6,70 €	8,10 €	19,90 €	14,93 €	5,36 €	6,48 €	15,92 €	11,94 €	6,00 €
1	7,20 €	8,70 €	23,70 €	17,77 €	5,76 €	6,96 €	18,96 €	14,22 €	6,00 €
2	7,20 €	8,70 €	23,70 €	17,77 €	5,76 €	6,96 €	18,96 €	14,22 €	6,40 €
3	7,60 €	8,70 €	23,70 €	17,77 €	6,08 €	6,96 €	18,96 €	14,22 €	6,80 €
4	7,60 €	9,10 €	27,90 €	20,92 €	6,08 €	7,28 €	22,32 €	16,74 €	7,20 €
5	8,30 €	9,50 €	27,90 €	20,92 €	6,64 €	7,60 €	22,32 €	16,74 €	7,80 €
6	8,70 €	10,00 €	32,20 €	24,15 €	6,96 €	8,00 €	25,76 €	19,32 €	8,40 € ⁽⁶⁾
7	10,20 €	11,40 €	36,90 €	27,68 €	8,16 €	9,12 €	29,52 €	22,14 €	9,10 € ⁽⁶⁾
8	10,80 €	11,40 €	38,00 €	28,50 €	8,64 €	9,12 €	30,40 €	22,80 €	-
9	12,80 €	13,20 €	43,60 €	32,70 €	10,24 €	10,56 €	34,88 €	26,16 €	-
10	14,80 €	15,10 €	70,90 €	53,18 €	11,84 €	12,08 €	56,72 €	42,54 €	-

OPTI ONS	Assurance décès <i>chien, chat et furet uniquement</i>	
	Capitaux garantis	Cotisation mensuelle
	160 €	2,18 €
	310 €	4,23 €
	460 €	6,27 €
	610 €	8,32 €
	770 €	10,50 €
	1 000 €	13,64 €
	1 500 €	20,46 €
	Responsabilité Civile <i>chien uniquement</i>	
Chien	Cotisation mensuelle	
Catégorie 2	2,00 €	
Catégorie 3	0,50 €	

Franchise: 230 €



- Remboursements à 100% hors franchise pour les actes prévus aux garanties dans la limite des plafonds indiqués aux conditions particulières et dans le tableau de garanties figurant aux conditions générales.
- Uniquement pour les chiens, chats et furets.
- Montants garantis : 15 000 € par an et par victime pour les dommages corporels et matériels et 15 000 € par an et par victime pour les dommages matériels.
- Si vous avez assuré un premier animal en Formule Complète, vous bénéficiez de 25% de réduction durant toute la durée du contrat, pour toute autre souscription en Formule Complète. Valable uniquement pour vos chiens, chats et furets. Les 25% de réduction sont appliqués sur les animaux les plus jeunes. Pour toute souscription en ligne d'un animal (chien, chat, ou furet) à une Formule Complète, par carte bancaire, 3 mois sont offerts et remboursés à compter du 13^{ème} mois selon les conditions et modalités suivantes : - reconduction du contrat pour une 2^{ème} année, - les 3 mois offerts sont répartis sur les 12 mois de la seconde année d'adhésion par application d'une réduction de 25% sur la prime mensuelle, - en cas de résiliation du contrat pour quelque motif que ce soit, au cours de la 2^{ème} année, les 3 mois offerts ne seront pas dus.
- Les rongeurs assurés sont les lapins, les cochons d'Inde, les hamsters et les rats. Pour les petits rongeurs (cochons d'Inde, hamsters et rats), la souscription se fait jusqu'à 5 ans et pour les lapins jusqu'à 7 ans.

Extrait des conditions générales

I. Objet du contrat

La garantie accordée est celle des remboursements d'une partie des frais vétérinaires et pharmaceutiques que l'assuré a dû subir pour les soins à son animal. Seuls les soins vétérinaires pratiqués en France Métropolitaine, Principauté de Monaco et DOM-TOM sont pris en compte pour le remboursement.

A. Conditions que votre animal doit réunir pour pouvoir être garanti

- L'animal doit être identifié et enregistré conformément à la réglementation en vigueur.
- L'identification est réalisée par tatouage ou puce électronique pour les chiens, chats et furets.
- L'enregistrement des animaux est effectué au fichier tenu par la Société Centrale Canine pour les chiens, au SIEV pour les chats et les furets, gestionnaire du Fichier National Félin, par délégation du Ministère de l'Agriculture et de la Forêt. Le titulaire du contrat doit être le propriétaire indiqué sur la carte d'identification.
- L'animal doit être à jour de ses vaccinations et rappels.
- Pour les chiens, chats et furets, l'animal doit à la date de la souscription être âgé de plus de trois mois et ne pas être âgé de plus de 10 ans.
- Pour les petits mammifères, la garantie s'arrête le jour du 6^{ème} anniversaire de l'animal soit 5 ans révolus
- Pour les lapins, la garantie s'arrête le jour du 8^{ème} anniversaire de l'animal soit 7 ans révolus.

B. Les formules de garantie

1. Formule réduite
Intervention chirurgicale : Cette formule garantit le remboursement des dépenses engagées exclusivement à l'occasion d'une intervention chirurgicale sur l'animal assuré exigée par sa maladie ou son accident.

2. Formule confort
En plus de l'intervention chirurgicale, l'hospitalisation supérieure à 48 heures consécutives (les 48 premières heures ne sont jamais couvertes).

3. Formule complète
En plus de l'intervention chirurgicale et de l'hospitalisation, les soins médicaux sont garantis. C'est la formule unique pour les lapins et petits mammifères.

4. La franchise par sinistre
La franchise est égale à un pourcentage des dépenses garanties avec un maximum et un minimum. Le pourcentage, la somme fixe et le plafond sont mentionnés dans le tableau de garanties. Elles peuvent être révisées annuellement. Les nouvelles franchises sont indiquées dans l'avis d'échéance.

C. Options

1. La garantie décès pour les chiens, chats et furets
Si vous avez souscrit une des trois formules de garantie, vous pouvez opter pour la garantie décès. La société s'engage à verser le capital souscrit en cas de décès de l'animal avant son 8^{ème} anniversaire par suite d'un accident

ou d'une intervention chirurgicale (accident ou maladie) ou de ses séquelles 30 jours maximum après l'opération.
2. Responsabilité Civile pour les chiens de catégories 2 et 3
Elle permet de couvrir l'assuré contre les dommages pouvant être provoqués par son animal à des tiers.

II. Vie du contrat

A. Prise d'effet et renouvellement

Le contrat prend effet à la réception physique ou électronique de la demande de souscription. ECA-Assurances pourra en poursuivre dès ce moment l'exécution. Mais, il ne produira ses effets définitifs qu'à partir de :
- L'encaissement effectif de la première cotisation dont la date d'exigibilité est indiquée sur les Conditions Particulières, ET de la réception de l'original de la demande de souscription signé par le souscripteur.
Lors de la première année d'assurance, les trois formules s'appliquent aux accidents survenus à l'animal assuré à compter du 31^{ème} jour et aux maladies apparues à compter du 61^{ème} jour, dans les deux cas constatés par un docteur vétérinaire et suivant la date de formation du contrat.

La durée du contrat est fixée à UN AN avec tacite reconduction.

Ce qui est toujours exclu de l'option Responsabilité Civile (extrait)

- Chiens de catégorie 1.
 - Manifestations et démonstrations publiques (zoo, spectacles), de chasse ou pêche.
 - Les accidents provoqués par un chien confié à des tiers.
 - Les dommages subis par les personnes ayant la propriété, l'usage ou la garde du chien.
 - Les responsabilités que pourrait encourir l'Assuré en raison d'une activité professionnelle exercée avec le chien.
 - Les dommages causés à l'occasion de séances de dressage, courses, concours, compétitions ainsi que leur entraînement ou préparation.
- Exclusions communes à toutes les formules et options (extrait)**
- Les frais d'enlèvement et d'incinération.
 - Les frais exposés pour l'épilepsie.
 - Les frais de tatouage.
 - Les frais exposés pour toute anomalie, infirmité, malformation et maladie d'origine congénitale ou héréditaire, notamment les dysplasies, de la hanche ou du coude.
 - Les médicaments destinés à soigner les troubles du comportement.
 - Les frais de prothèse orthopédique.
 - Est exclu de toute garantie le décès de l'animal provoqué intentionnellement sauf si un docteur vétérinaire estime que son état l'exige en raison de la maladie dont il est atteint ou de l'accident dont il est victime.
 - Les frais exposés par les maladies qui auraient pu être évitées si les vaccins préventifs avaient été faits.
 - Les conséquences d'accidents ou de maladies constatés avant la date de formation du contrat.